

Mardi 27 juillet 2021, nous avons effectué une visite sur site qui a commencé au rond-point des cavaliers à 8h.

Y ont participé :

- M. Yoann ROUSSEL représentant la mairie,
- Mme Carine CANCELLIERI et M. Paul BORRELLI, représentant la Métropole NICE CÔTE D'AZUR,
- Mme Patricia DUTARTRE et Mme Michèle IGORRA, représentant l'Association Les Perdigones à LEVENS, qui compte une cinquantaine d'adhérents.
- Mme Patricia SCHWEITZER, désignée Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de NICE

Pour rappel, cette visite est destinée à visualiser la contre-proposition faite par l'Association Les Perdigones d'aménager le GR5, qui passe derrière le tronçon de route concerné par le projet de création de trottoirs, et qui permettrait d'épargner les 27 platanes (ou 37, selon les documents de l'enquête publique) prévus pour être abattus.

Afin de mieux comprendre cette contre-proposition et la comparer au projet présenté dans le dossier d'enquête publique, j'ai estimé devoir visiter les lieux avant la clôture de l'enquête publique fixée au vendredi 30 juin à 16 h.

Nous avons parcouru ensemble la RM 19, depuis le rond-point des Cavaliers, côté Grands Prés et stade, sur le linéaire du projet soit environ 800 m.

Au début de ce parcours, nous avons emprunté les trottoirs existants qui passent devant les vestiaires du club de football, puisque l'autorisation est donnée par la commune de LEVENS, ce qui permet d'épargner les platanes plantés sur cette section. (5 platanes)

De fait, le projet démarre juste après le bâtiment des vestiaires du club de football.

Nous avons compté 9 platanes jusqu'à l'intersection de la route menant à SAINT-BLAISE.

Sur cette section, seul un platane est classé en catégorie 5, c'est-à-dire « malade », avec un chancre au pied du tronc qui laisse supposer que le tronc peut être creux, sans certitude.

Nous avons continu sur ce côté de la route jusqu'à la fin du linéaire concerné et nous avons compté au total 22 platanes.

Nous avons constaté que la circulation des voitures, camions et bus est incessante et que tous les véhicules roulent vite, frôlant parfois les piétons.

Ensuite, nous avons emprunté le GR5 ; le début du chemin est praticable, mais ensuite, il y a deux montées, dont une un peu plus « sportive », en tout cas pas envisageable avec des poussettes ou des aides à la marche telles que celles utilisées par des personnes âgées.

Nous avons constaté que le GR5 s'éloigne de la route RM 19, il est emprunté pour des promenades, mais peu attractif pour les usagers qui descendent du bus et prennent probablement le chemin le plus court (on peut penser que les écoliers agissent ainsi).

M. ROUSSEL nous a indiqué que le GR5 n'appartient à la commune que sur une partie, le reste du chemin appartient à des propriétaires privés qui concèdent son usage à la Fédération des GR.

M. BORRELLI nous a aussi indiqué que la Métropole ne réaliserait aucuns travaux sur le GR5 car il n'entre pas dans les compétences de la Métropole.

Des travaux d'aménagement sur le GR5 semblent donc compromis car les financements, prévus pour la réalisation de trottoirs, sont gérés par la Métropole et la commune de LEVENS, or, sans aménagements, le GR5 ne pourrait se substituer à des trottoirs le long de la RM19.

Le GR5 rejoint ensuite la chaussée goudronnée dans un quartier bâti le long de la route RM 14 menant à SAINT BLAISE puis nous arrivons sur la RM19.

A l'issue de la visite, des précisions ont été données sur l'un des buts du projet de trottoir qui est de sécuriser les déplacements des usagers, particulièrement ceux des enfants empruntant les bus scolaires.

Les participants à la visite se sont séparés à 9h20, au rond-point des Cavaliers.

Document joint au rapport d'enquête publique.

Patricia SCHWEITZER

Commissaire enquêteur